

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n°

2020061

Date de convocation : 25/09/2020

Date d'affichage : 01/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 22
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 064-216401000-20200930-2020061-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Premier Adjoint au Maire le 25 septembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECart, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mme Bénédicte LARCEBEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Mikel AMILIBIA.

**O.J n°21 : Bail de location d'une parcelle agricole
privée pour l'implantation de modules temporaires
pour l'accueil des classes de l'ikastola**

Afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions à l'ikastola intercommunale, la Commune souhaite installer temporairement des classes démontables, type ALGECO, sur une portion de parcelle agricole appartenant à M. Vincent LABRUQUERE et Mme Christine LABRUQUERE.

Aussi, Monsieur le Maire a proposé aux propriétaires de la parcelle AB 103 de pouvoir utiliser une bande de terrain d'une surface d'environ 120 m² afin d'y installer les modules décrits ci-dessus, pour une durée de 12 mois (renouvelable une fois).

Les termes de cette mise à disposition temporaire d'espace foncier seront précisés dans un bail précaire. Celui-ci prévoit le paiement d'un loyer annuel de 1 000,00 euros qui sera versé à l'issue de la première année de mise à disposition (août 2021).

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location d'une parcelle agricole appartenant à Mme Christine LABRUQUERE et à M. Vincent LABRUQUERE.

- **AUTORISE** le paiement d'un loyer de 1 000,00€ par an aux consorts LABRUQUERE.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

